

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Paris, le 31 janvier 2025

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Circulaire - **Note**

N° téléphone : 01 70 22 84 79

Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Pour information

N° note: **SJ-25-21-RHG1/31.01.2025**

Mots clés: Cadres greffiers des services judiciaires; commission de sélection; sélection professionnelle; liste d'aptitude

Titre détaillé: **Accès au corps des cadres greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 par voie de sélection professionnelle : note de résultats.**

Publication: INTRANET - temporaire jusqu'au 31/12/25

Pièces jointes: Note et annexe

Le directeur

Paris, le 31 janvier 2025

Affaire suivie par Florent MAHEU,
chargé de mission auprès de la sous-directrice des ressources humaines des greffes
et Fanny MARTIN, chargée d'étude au bureau RHG1
01 70 22 84 79
fanny.martin@justice.gouv.fr
florent.maheu@justice.gouv.fr

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet : Accès au corps des cadres greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 par voie de sélection professionnelle : note de résultats.

Réf. :

- Décret n°2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires.
- Arrêté du 3 décembre 2024 fixant le contingent annuel et la répartition des places offertes par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de l'examen professionnel pour l'accès au corps de cadre greffiers des services judiciaires au titre des années 2025 et 2026.
- Arrêté du 3 décembre 2024 fixant les modalités d'organisation de la sélection professionnelle prévue par l'article 31 du décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires pour la constitution initiale du corps des cadres greffiers des services judiciaires.
- Arrêté du 5 décembre 2024 fixant, au titre de l'année 2025, la composition de la commission de sélection et les modalités de sélection prévue par l'article 31 du décret n°2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires.

PJ :

- Liste d'aptitude au 1^{er} janvier 2025.
- Liste d'aptitude au 1^{er} juillet 2025.

J'ai l'honneur de vous faire connaître en annexe la liste des candidats nommés dans le corps des cadres greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025, par voie de sélection professionnelle, après décision de la commission de sélection.

Au total, **2.535 dossiers de candidature** ont été déposés sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Après examen de l'ensemble des candidatures, la commission de sélection a établi par ordre de mérite, la liste des candidats qu'elle estime aptes à exercer les fonctions de cadre greffier.

Certains critères ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de cette liste : outre une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire, une attention particulière a été portée aux agents détachés sur un emploi de greffier fonctionnel ainsi qu'aux parcours professionnels des candidats.

En application de l'arrêté du 3 décembre 2024 susvisé, 1.540 nominations ont été effectuées dans le corps des cadres greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025 par voie de sélection professionnelle, dont **1.200 au 1^{er} janvier 2025** et **340 au 1^{er} juillet 2025**.

La nomination dans le corps des cadres greffiers des services judiciaires interviendra donc soit rétroactivement le 1^{er} janvier 2025 soit le 1^{er} juillet 2025. L'ensemble des agents promus seront nommés au sein de leur juridiction ou structure d'affectation actuelle et titularisés dans le corps des cadres greffiers des services judiciaires.

Les agents promus s'engageront à rester au moins deux ans, après leur nomination, dans le corps des cadres greffiers des services judiciaires et à suivre la formation professionnelle d'adaptation à l'emploi organisée sous la responsabilité de l'Ecole nationale des greffes.

L'arrêté relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des cadres greffiers des services judiciaires recrutés au titre des années 2025 et 2026 est en cours de publication au *Journal officiel* de la République française. Il sera suivi d'une note d'accompagnement, précisant l'organisation de cette formation. Les promus et les lauréats seront répartis sur différentes promotions établies par mes services, notamment pour faciliter l'organisation de la semaine de scolarité en présentiel et obligatoire à l'Ecole nationale des greffes.

Au vu du nombre de promotions possibles et du nombre de candidatures reçues, tous les dossiers méritants n'ont pu être retenus pour cet avancement au titre de l'année 2025. Les agents sont donc invités à s'inscrire au prochain examen professionnel au titre de l'année 2025, à candidater à la prochaine sélection professionnelle au titre de l'année 2026 ou à se présenter à l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2026.

Je vous rappelle que 3.200 nominations dans le corps de cadre greffier durant la phase de constitution du corps interviendront au total sur les années 2025 et 2026 :

- Concernant l'année 2025, 1.200 nominations seront effectuées au 1^{er} janvier 2025 et 340 au 1^{er} juillet 2025 par liste d'aptitude, étant précisé qu'une seule liste d'aptitude annuelle sera établie, et 660 par examen professionnel au 1^{er} juillet 2025.
- Concernant l'année 2026, l'ensemble des nominations s'effectueront par examen professionnel (300 places) et liste d'aptitude (700 places) à la même date : le 1^{er} janvier 2026.

Je vous invite à diffuser la présente note dans les délais les plus brefs à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.



Pascal PRACHE